



dette personnelle pour fonds de commerce

Par **garlerin**, le **22/11/2011** à **19:46**

Bonjour,

Avec mon concubin ,nous avons acheté un fonds de commerce dans les DOM en Novembre 2010 par l'intermédiaire d'un cabinet de conseil.

Nous avons très vite réalisé que le Chiffre d'affaire annoncé lors de la vente était surévalué et que l'activité ne suffirai pas à nous faire vivre. Nous avons donc décidés de revenir en métropole en abandonnant ce fonds de commerce.

Nous l'avions acheté pour une partie comptant et pour l'autre avec un crédit vendeur payé sur notre compte personnel par chèque.

Bien évidemment, le vendeur a essayé d'encaisser les chèques mais ils sont tous revenus sans provisions.

Nous avons fait une croix sur des poursuites judiciaires à l'encontre du vendeur n'ayant pas les moyens (financiers et matériels) d'engager une action dans les dom depuis la métropole.

Cependant, nous restons redevable des chèques sans provision à la banque.

Quelles sont les solutions pour éviter de payer ces chèques sachant que nous considérons avoir été escroqués.

Merci pour vos réponses.